

**DÉCISION SUR L'ADOPTION DE L'ENCYLOPAEDIA AFRICANA –
DOCUMENTATION DE L'HISTOIRE AFRICAINE VERS DES SOLUTIONS
DURABLES AUX DÉFIS AFRICAINS NOTAMMENT LE DÉPLACEMENT FORCÉ**
Doc. EX.CL/1133(XXXIV) Add.7

La Conférence,

1. **RAPPELLE** la Décision de la Conférence Assembly / AU / Dec.500 (XXII), adoptée lors de la 22e session ordinaire tenue à Addis-Abeba (Ethiopie) en janvier 2014, sur l'adoption du projet Encyclopaedia Africana (PEA);
2. **SE FÉLICITE** du travail et des progrès accomplis par le Gouvernement du Ghana et la Commission de l'Union africaine pour relancer le PEA;
3. **DEMANDE** à la Commission de l'Union africaine d'adopter le PEA comme l'un de ses projets phares;
4. **INVITE** les États membres, la Commission de l'Union africaine et les institutions panafricaines du continent et de la diaspora à soutenir les activités entreprises dans le cadre du PEA ;
5. **DEMANDE** à la Commission de l'Union africaine de faire une évaluation du secrétariat actuel du PEA et d'examiner la possibilité d'en faire une institution panafricaine.